



## CONCESSIONS ARRIVANT A EXPIRATION

et devant être renouvelées sous peine d'être reprises par la commune

Les concessionnaires ou l'un de leurs ayants-droits sont invités à se présenter au service des affaires funéraires de la mairie dans les délais indiqués ci-dessous afin de renouveler leur concession :

Famille	durée de la concession	date du contrat	n° de concession	date d'échéance de la concession	renouvellement devant être fait avant le :
<b>MIRBEAU FAVREAU</b>	100	04/11/1924	E110	03/11/2024	03/11/2026
<b>HILARIO JUAN</b>	50	25/11/1974	C243	24/11/2024	24/11/2026
<b>BUTON BODIN</b>	30	28/11/1994	D321	27/11/2024	27/11/2026
<b>MAUBOUSSIN</b>	30	07/01/1993	A811	06/01/2023	06/01/2027

A défaut de renouvellement, le terrain concédé fera retour à la commune qui procédera à l'exhumation administrative des défunts.

Personne à contacter en mairie :

Elodie ROHART

demarches-administratives@savonnieres.fr - 02 47 43 53 63